

FORMATION « MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE »

« **Maîtriser le fonctionnement de la Micro-entreprise** » est une formation centrée sur les problématiques de gestion administrative et financière des micro-entreprises, qui permet de maîtriser les mécanismes juridiques, comptables, sociaux et fiscaux liés au régime de la micro-entreprise et savoir gérer son activité.

TAUX DE RÉUSSITE 100 % - TAUX DE SATISFACTION 94 %

■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les droits et les obligations fiscales, sociales, comptables et bancaires du micro-entrepreneur
- Maîtriser les outils et bonnes pratiques de gestion administrative de la micro-entreprise
- Connaître les solutions pour bien équiper son entreprise et sécuriser son activité

■ PUBLIC

La formation est en priorité destinée aux entrepreneurs financés par l'Adie ayant démarré une activité de micro-entreprise depuis moins de 18 mois.

■ DURÉE

14 heures.

■ PRÉ-REQUIS

- Être micro-entrepreneur.
- Être disponible sur toute la durée de la formation et motivé pour suivre l'ensemble des ateliers collectifs !
- Aucune exigence de formation ou d'expérience professionnelle préalable.

■ PROGRAMME

JOURNÉE 1

Introduction au régime de la micro-entreprise :

- Définition et interlocuteurs administratifs
- Protection sociale

Maîtriser le fonctionnement de la micro-entreprise :

- Obligations sociales
- Obligations fiscales

JOURNÉE 2

Maîtriser le fonctionnement de la micro-entreprise :

- Obligations comptables
- Gestion d'une micro-entreprise

FORMATION « MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE »

Bien équiper son entreprise :

- Protection personnelle et protection de son activité
- S'équiper en bureaux et locaux
- S'équiper d'un point de vue bancaire

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée sous la forme d'ateliers collectifs animés par des formateurs de l'Adie, (anciens chefs d'entreprise, cadres financiers, entrepreneurs...).

Les outils pédagogiques utilisés seront les suivants :

- Apports théoriques et pratiques,
- Exposés, échanges d'expériences, et témoignages,
- Mises en situation à partir d'exercices,
- Remise de supports pédagogiques aux participants,
- Accès aux outils numériques de l'Adie : fiches pratiques, vidéos de e-learning, etc.

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le participant est soumis à un questionnaire d'évaluation des acquis.

■ MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

En 2020, la formation est disponible dans les agences Adie suivantes :

- **Auvergne - Rhône - Alpes** : Grenoble, Lyon
- **Guyane** : Cayenne
- **Hauts-de-France** : Lille, Nogent-sur-Oise
- **Île-de-France** : Paris
- **Martinique** : Carbet, Fort-de-France, La Trinité
- **Nouvelle-Aquitaine** : Niort, Poitiers, La Rochelle, Saintes Talence
- **Pays-de-Loire** : Angers, Le Mans, Nantes, Roche-sur-Yon

Trois participants minimum par session.

Une à deux semaines entre la prise de contact du participant et son inscription.

Pour connaître les prochaines dates de formation : voir la rubrique « contact » en page 3.

■ TARIF

Gratuit. Le coût de la formation est pris en charge par les partenaires de l'Adie, les collectivités locales et l'État.

FORMATION « MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE »

■ ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Contactez l'agence la plus proche de chez vous pour obtenir le registre d'accès
<https://www.adie.org/nos-agences/>

■ CONTACT

- **Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin** : 0969 328 110 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 5 h à 13 h (heure d'été) et de 5 h à 14 h (heure d'hiver)
- **Guyane** : 0969 328 110 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 5 h à 14 h (heure d'été) et de 5 h à 15 h (heure d'hiver)
- **Mayotte** : 02 69 61 00 00 du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30 (fermeture à 15 h 30 le vendredi)
- **Métropole** : 0969 328 110 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
- **Nouvelle-Calédonie** : 05 05 55 du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16h (fermeture à 15h le vendredi)
- **Réunion** : 09 70 845 113 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- **Polynésie française** : 53 44 23 du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30
- **Wallis-et-Futuna** : 72 19 92 du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30